

ASSOCIATION SPORTIVE - Année scolaire 2016/17

Il existe au sein du collège une Association Sportive (unss) ouverte à tous les élèves quelque soit leur niveau. Cette association fonctionne comme un club omnisports. L'inscription à l'AS permet de pratiquer tous les sports proposés : sports individuels et collectifs, sports de plein air...

Les compétitions (par catégorie d'âge) ou les rencontres inter-établissements se font le mercredi après midi. Les séances intra-muros ont lieu le lundi de 15h15 à 16h10 pour les 6^{ème}, le mardi de 15h15 à 16h10 pour les 5^{ème}, et de 16h10 à 17h30 pour les 4^{ème}/3^{ème}. L'encadrement des activités est assuré par les professeurs d'EPS du collège. Pour faire partie de cette association, chaque élève doit être licencié et pour cela, il doit fournir à son professeur d'EPS (avant le 24 septembre) les pièces suivantes :

- ✓ 1 autorisation des parents – représentants légaux de l'élève
- ✓ 1 cotisation annuelle de 20 € (tee-shirt personnalisé offert à tout nouvel adhérent)

Rq : LE CERTIFICAT MEDICAL N'EST PLUS OBLIGATOIRE (depuis l'adoption de la nouvelle loi santé)

AUTORISATION PARENTALE À REMETTRE AU PROFESSEUR D'EPS

Je soussigné,.....

Demeurant à (adresse)

Autorise l'élève

Classe de **né le**

A faire partie de l'AS du collège Jules Grévy. En outre j'accepte que les responsables de l'association sportive et de l'unss autorisent en mon nom une intervention chirurgicale en cas d'urgence.

Fait à Le
Signature